

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

SEEG : plusieurs agents retraités et actifs décorés

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

Le centre des métiers Jean-Violas, sis à Owendo, a servi de cadre hier à la cérémonie de remise des médailles à 182 agents de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) exerçant dans la province de l'Estuaire, inscrits au tableau de distinction 2 020. Les récipiendaires ont été honorés pour leur ancienneté et la qualité de leur rendement au sein de ladite société pendant 10, 15, 20, 25, 30, 35 ans. C'était au cours d'une cérémonie solennelle à laquelle prenaient part l'équipe dirigeante de la SEEG, les collègues, parents, ami et connaissances des décorés ainsi que les représentants de l'administration publique, dont le directeur général adjoint du travail et de la main-d'œuvre. La cuvée est constituée de 155 agents actifs et 27 admis à faire valoir leurs droits à la retraite.



Staff dirigeant de la SEEG et agents décorés pour une photo de famille.

Dans la catégorie médaille de bronze du travail et médaille SEEG, l'honneur est revenu à 88 salariés totalisant 10 ans de service. La médaille d'argent a été décernée à 24 agents ayant exercé pendant au moins 20 ans. Alors que 3 employés totalisant 30 ans de service ont été décorés de la médaille d'or. La médaille de platine SEEG, quant à elle, a profité à 35 agents ayant cumulé 35 ans de fidélité et de loyaux

services au sein de l'entreprise. À noter que cette année, l'événement, devenu une tradition au sein de la SEEG,

a retrouvé "son format originel, toute sa solennité et sa convivialité après deux ans passés sous les restrictions

imposées par la pandémie à Covid-19", a précisé Gustave Aimé Mayi, directeur général de la SEEG.

UOB : les étudiants du second cycle non boursiers en colère

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville / Gabon

NEUS brûlés, portail barricadé, banderoles accrochées çà et là sur les murs et sur lesquels sont visibles des messages : " Pas de bourses, pas d'inscription", etc. C'était hier la physionomie de l'entrée principale de l'Université Omar-Bongo (UOB).

Cette nouvelle montée de fièvre dans le temple du savoir était due, cette fois, à la perte de bourses depuis plus d'un an des étudiants en master au moment de la prise du décret 148 fixant les nouvelles conditions d'attribution des bourses à l'âge de 26 ans pour les étudiants de passage au second cycle. S'appuyant sur le principe de non-rétroactivité de la loi, ces étudiants sont donc montés au créneau pour réclamer la compensation promise en contrepartie par les autorités. "Certains étudiants qui n'étaient pas concernés par ledit décret se sont vus, au mépris du principe de la non-rétroactivité de la loi, frappés par cette mesure. Du coup, ceux qui étaient déjà boursiers et qui étaient en intercycle (passage d'un cycle



Les étudiants non boursiers ont exprimé hier à l'entrée de l'UOB leur en colère.

à un autre) ou en fin de cycle master thèse, ont subi ce décret nouvellement pris. Nous sommes plus de 518 étudiants concernés par l'application, à tort, de cet arrêté. C'est pour cette raison que nous sommes montés aujourd'hui au créneau pour crier à l'injustice. Parce que c'est de cela qu'il s'agit. Les étudiants qui sont en situation de réussite qui valident leurs années et qui, malheureusement, en cours d'année se sont vus supprimer la bourse", a dénoncé l'un des porte-parole du collectif, Djenety Owanga. Pour essayer de trouver une

solution à leur problème jugé, disent-ils, légitime par la tutelle, ces étudiants ont dit s'être approchés du rectorat via la secrétaire générale en octobre dernier. Laquelle leur avait proposé une solution qui, selon eux, tarde à arriver. " Il nous avait été promis une dotation spéciale qui viendrait prendre en charge les étudiants pendant une période bien déterminée. Nous n'avons toujours rien reçu et les autorités ne nous disent rien ", déplore le porte-parole des étudiants mécontents.

Le clin d'œil de Lybek

